



GESTION DE PORTEFEUILLES

Agrément AMF N° GP 90-28
Parc des Trois Chênes
29 bis, Avenue de la Marne
59290 WASQUEHAL

Wasquehal, le 28 octobre 2016

LETTRE AUX PORTEURS

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds TOP EUROPE (FR0007031992) et nous vous remercions pour votre confiance.

1- L'opération

PATRIVAL, en sa qualité de société de gestion, a décidé de transformer votre FCP qui a actuellement le statut de FIA en OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE. Ce nouveau statut permettra à votre FCP TOP EUROPE de poursuivre la même politique d'investissement sans être soumis à des contraintes de reportings plus spécifiques à des stratégies de gestions alternatives et propres à son ancien statut de FIA.

Les changements entraînés par cette transformation concerneront principalement les actifs financiers éligibles et les ratios réglementaires que le fonds devra appliquer.

De plus, afin d'améliorer la compréhension de l'objectif de gestion, celui-ci a été légèrement modifié afin d'être plus intelligible.

Cette opération a reçu l'agrément de l'AMF le 26/10/2016 et rentrera en vigueur le 30/11/2016.

Conformément à la réglementation en vigueur, si ces modifications ne vous convenaient pas, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant 3 mois à compter de l'envoi de cette lettre.

2- Modifications entraînées par l'opération

Quelles sont les conséquences sur le profil de risque, de rendement de cette opération et en matière de frais ?

Modification du profil rendement / risque :	NON
Augmentation du profil rendement / risque :	NON
Augmentation des frais :	NON

a. Modification de l'objectif de gestion.

PATRIVAL a souhaité modifier marginalement la description de l'objectif de gestion afin de la rendre plus compréhensible. Ainsi dans sa nouvelle rédaction l'objectif est défini comme suit :

Top Europe en s'appuyant sur une sélection d'OPC de « Stock Picking » est un fonds dynamique dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice CAC 40 NR sur la durée d'investissement recommandée (5 à 8 ans).

La part d'investissement en OPC sera toujours supérieure à 90 % du total des actifs du fonds. Le fonds n'a aucune contrainte tant géographique que sectorielle ou de typologie d'actif et peut s'écarter sensiblement de son indice à court terme tout en ayant pour objectif de le battre à long terme.

3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Si la modification vous convient, vous n'avez aucune action à mener, si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant 3 mois à compter de l'envoi de cette lettre.

Le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) et le prospectus de votre FCP TOP EUROPE sont à votre disposition au siège social de Patrival ou sur le site internet www.patrival.fr. Le prospectus vous sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de Patrival.

Les gérants de Patrival se tiennent comme d'habitude à votre disposition pour vous accompagner dans vos placements.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.